



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Lutte contre la pauvreté

Question au Gouvernement n° 1451

### Texte de la question

#### LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Emeline K/Bidi.

**Mme Emeline K/Bidi.** Ma question s'adresse à Mme la Première ministre.

À l'heure où notre pays fait face à une crise sociale et économique d'ampleur, vous choisissez de regarder ailleurs. Plus grave encore, vous voudriez nous faire croire que les problèmes viennent de l'étranger.

Nous approchons des fêtes. Cette période de l'année devrait être synonyme de bonheur et de fraternité. Pourtant, dans notre pays, des millions de personnes, à la rue ou en situation précaire, se contenteront de contempler leur frigo vide et leurs factures exorbitantes.

Notre pays compte plus de 9 millions de pauvres. On pourrait penser que la septième puissance mondiale en ferait sa priorité ou qu'elle se démènerait pour trouver un logement aux 330 000 personnes sans domicile fixe, à moins qu'elle ne préfère s'occuper d'abord de résorber les déserts médicaux, ou même qu'elle ne s'alarme de l'état de son système scolaire.

Les sujets de préoccupations sont nombreux, y compris dans les outre-mer. Chez moi, à La Réunion, 38 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Les prix de l'alimentation y sont 37 % supérieurs à ceux pratiqués dans l'Hexagone.

Vous ne pouvez pas ignorer ces difficultés car nous n'avons cessé de vous alerter. Dès juillet 2022, la NUPES a déposé une proposition de loi d'urgence sociale pour répondre aux véritables besoins des Français. Pour les outre-mer, le récent rapport d'enquête parlementaire sur la vie chère pourrait vous inspirer. Chaque fois que nous déposons des propositions en faveur du pouvoir d'achat, du logement ou des services publics, vos députés se mobilisent en nombre pour les repousser. Avant-hier, vous vous êtes également mobilisés ; cette fois-ci, vous avez échoué.

Quelle feuille de route après cet échec ? Votre minorité est-elle désormais disposée à s'attaquer aux véritables problèmes de sa population (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR-NUPES, LFI-NUPES et Écolo-NUPES.* – M. Boris Vallaud applaudit également), des enfants, des femmes et des hommes qui attendent de vous des solutions ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR-NUPES, LFI-NUPES, SOC et Écolo-NUPES.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

**Mme Olivia Grégoire**, *ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme*. Permettez-moi d'abord de vous rappeler que, si la situation demeure difficile pour un certain nombre de nos compatriotes, nous n'ignorons rien des difficultés qui, depuis au moins deux ans, sont celles des Français. Un gouvernement qui les ignorerait n'aurait pas mis plus de 100 milliards d'euros sur la table pour payer des factures d'électricité depuis novembre 2021. Un gouvernement qui n'en aurait cure n'aurait pas accompagné, comme nous le faisons depuis deux ans, les personnes les plus fragiles.

Toutefois, vous évoquez le problème important des prix pratiqués à La Réunion et dans les outre-mer. Vous le savez mieux que moi, les prix sont plus élevés d'environ 9 % à La Réunion par rapport à la métropole. L'écart est particulièrement net pour les produits alimentaires, avec un prix de 37 % supérieur, ce qui pénalise très clairement les ménages modestes. La TVA y est néanmoins plus faible que dans l'Hexagone, et je rappelle que le tarif réglementé de vente d'électricité permet de ne payer qu'une partie de son coût. L'État contribue donc directement à soutenir le pouvoir d'achat des Réunionnais.

Vous le savez, l'État agit avec les acteurs économiques locaux. Cette logique est au cœur du BQP, le bouclier qualité prix. À La Réunion, la négociation s'est conclue par un accord de modération des prix valable jusqu'en avril 2024 et qui porte sur 153 produits de très grande consommation, incluant des articles de bricolage, ce qui constitue une nouveauté et répond davantage aux demandes des Réunionnais.

Les négociations relatives au BQP, début 2024, devront aussi prendre en compte les résultats des négociations commerciales en cours, ce qui doit permettre de limiter la hausse des prix à La Réunion mais pas de diminuer leur niveau. Pour atteindre un tel objectif, il faut s'attaquer aux facteurs de la vie chère abordés dans le rapport parlementaire. Des mesures en ce sens ont été annoncées par la Première ministre lors du dernier comité interministériel des outre-mer.

Par ailleurs, le contrôle de la concurrence sera renforcé dans l'ensemble de nos territoires ultramarins avec la création de dix postes supplémentaires à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), consacrés spécifiquement à cette mission tout au long de l'année 2024.

**Mme la présidente**. La parole est à Mme Emeline K/Bidi.

**Mme Emeline K/Bidi**. J'entends ce que vous me dites. Cependant vous me répondez comme si l'on ne vous avait pas déjà confié un mandat, avant celui-ci, pour résoudre ce problème. Finalement, vous vous battez contre le pouvoir d'achat comme vous le faites contre le RN : mollement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR-NUPES, LFI-NUPES, SOC et Écolo-NUPES.*)

## Données clés

**Auteur** : [Mme Emeline K/Bidi](#)

**Circonscription** : Réunion (4<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 1451

**Rubrique** : Pauvreté

**Ministère interrogé** : Petites et moyennes entreprises, commerce, artisanat et tourisme

**Ministère attributaire** : Petites et moyennes entreprises, commerce, artisanat et tourisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 14 décembre 2023

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 décembre 2023